

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUILLET 2026

o0000o000o

Présents (13) : Messieurs : C. MAGRO – P. KOSCK – J.L. FILLOL – C. PASTOR
C. ESTAMPE – P. GONZALEZ – C. GUIBBERT –
O. ROUGÉ

Mesdames : L. RESPLANDY – M. PITIÉ - C. MONTAGNIÉ
B. TAYEB – V. PÉREA – M. BASSEVILLE – C. DELQUIÉ

Absents excusés : Néant

Pouvoirs : Néant

Président : Monsieur Christian MAGRO

Secrétaire : Madame Marie BASSEVILLE

o0000o000o

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026. Aucune observation n'est à formuler, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation des délégués à la commission d'évaluation des charges (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle que la structure Carcassonne Agglomération avait mis en place, par délibération en date du 18 mars 2002, une commission d'évaluation des charges conformément à l'article 86 IV de la Loi du 12 Juillet 1999 modifiant l'article 1069 nonnies C du Code Général des Impôts. La **CLECT** (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de Carcassonne Agglo est une instance obligatoire chargée d'évaluer le coût des compétences transférées entre les communes membres et l'agglomération.

Rôle principal

- **Évaluation financière** : Elle calcule la valeur des biens, équipements et services transférés d'une commune vers l'intercommunalité (ou inversement).
- **Attribution de compensation** : Ses travaux permettent de fixer le montant des attributions de compensation versées ou reçues, afin de maintenir l'égalité financière entre l'agglomération et ses communes membres.

Composition et fonctionnement

- Elle est composée de membres issus des conseils municipaux de chaque commune membre de l'agglomération.
- Ses rapports sont soumis pour validation aux instances de Carcassonne Agglo et aux communes concernées

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose Monsieur Christian MAGRO, maire, qui pourra être suppléé en cas d'empêchement par Madame Laurence RESPLANDY, adjointe au maire, pour représenter la commune de La Redorte.

3. Festival « Les Estivales de La Redorte » programme 2026

Dans le cadre de la programmation culturelle 2026, Monsieur le Maire présente la nouvelle programmation des « Estivales de La Redorte » qui inclut la fête locale, du 04 juillet au 20 août 2026.

Il annonce les compagnies susceptibles d'être directement engagées par la mairie pour animer ces soirées, à savoir respectivement :

-	Gpe EMBEE	Concert	le 04 juillet 2026	300,00 € TTC
-	A. MAS	Conférence	le 04 juillet 2026	160,00 € TTC
-	Cirque La Cabriole	Cirque	le 11 juillet 2026	1 766,00 € TTC
-	TARAFIKANTS	CONVIVENCIA	le 15 juillet 2026	2 500,00 € TTC
-	Orchestre LEBRUN	Bal musette	le 23 juillet 2026	1 169,87 € TTC
-	ProEvent11	Sécurité cynophile	le 24 juillet 2026	381,60 € TTC
-	DJ NAT	Musique enregistrée	le 24 juillet 2026	2 750,00 € TTC
-	ACC Rockbières	Concert	le 25 juillet 2026	3 600,00 € TTC
-	Gpe TEST	Concert	le 26 juillet 2026	1 150,00 € TTC
-	Ciném'Aude	Séance en plein air	le 06 août 2026	1 500,00 € TTC
-	Gpe SEVEN	Concert années 80	le 20 août 2026	3 000,00 € TTC

Monsieur le Maire précise que les démarches vis-à-vis de la SACEM, d'EDF restent à la charge de la mairie.

Monsieur le Maire profite de faire un point sur la fête locale qui a connu un vif succès, fédératrice, intergénérationnelle et conviviale. Il remercie l'ensemble des associations qui ont participé à cette réussite.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette programmation des « Les Estivales de La Redorte 2026 », pour un montant de 18 277,47 € et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions, des contrats, les diverses déclarations et tous les documents relatifs à cette programmation.

4. Demande de subvention Fonds Vert auprès de l'État et du Département de l'Aude pour la rénovation énergétique de la salle Jean Jaurès : phase 2

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de rénovation énergétique du bâtiment communal « salle Jean Jaurès » qui se présente en deux phases.

Il rappelle qu'il avait mandaté le SYADEN pour réaliser un audit énergétique qui avait pour but la mise en évidence des points faibles énergétiques de l'état actuel en vue de proposer des améliorations sur le bâti, les installations techniques et la maintenance des installations.

Il précise que cette salle est très fréquentée tout au long de l'année et que les coûts de chauffage en période hivernale sont élevés, couplés à des pertes thermiques. Il rappelle que c'est un bâtiment qui a été construit en 1930 et n'a pas bénéficié de la première réglementation thermique. Les murs extérieurs ne présentent aucune isolation. Le plancher sur terre-plein est non isolé mais bénéficie de l'inertie du sol. Le chauffage est assuré par des panneaux rayonnant fixés au plafond et des convecteurs électriques.

Ce bâtiment est très énergivore et n'apporte aucun confort aux occupants lors de la période hivernale.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention, dans le cadre de la DETR avait été demandée auprès de l'Etat et auprès du Département de l'Aude dans le cadre des aides aux communes en 2024 pour la première phase :

Actions		Montant HT	Montant TTC
Etudes préliminaires	Audit énergétique (Reste à charge uniquement)	1 072,50 €	1 287,00 €
	Etude de charpente pour photovoltaïque, et étude d'infiltrométrie	3 759,00 €	4 510,80 €
Travaux phase 1	AP01 : Isolation par l'intérieur des murs en pierre	51 775,00 €	62 130,00 €
	AP01 : Complément pour une couche de peinture de finition qualitative	5 161,00 €	6 193,20 €
	AP02 : Isolation des rampants de toiture	39 600,00 €	47 520,00 €
	Amélioration de l'étanchéité à l'air de la toiture	30 000,00 €	36 000,00 €
	AP03 : Remplacement des menuiseries extérieures	17 720,83 €	21 265,00 €
Phase 1 : Frais de MOE estimés (12% du montant des travaux)		17 310,82 €	20 772,98 €
Phase 1 : Bureau de contrôle, CSPS (2% du montant des travaux)		2 885,14 €	3 462,16 €
TOTAL TRAVAUX phase 1		169 284.29 €	203 141.14 €

Afin de pouvoir poursuivre ce projet, le financer et réaliser les travaux, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, et auprès du Département de l'Aude dans le cadre des aides aux communes pour la 2^{ème} phase.

Monsieur le Maire présente les actions de la phase 2 :

Actions		Montant HT	Montant TTC
Travaux phase 2	AP04 : Installation de pompes à chaleur air/air réversibles	72 000,00 €	86 400,00 €
	AP05 : Installation d'une CTA double flux	33 050,00 €	39 660,00 €
	AP06 : Remplacement de l'éclairage par des LED	7 830,00 €	9 396,00 €
	AP07 : Installation de production photovoltaïque <i>Montant re-estimé par le service EnR du SYADEN</i>	29 268,00 €	35 121,60 €
	Ravalement façade extérieure (4 faces)	45 000,00 €	54 000,00 €
Phase 2 : Frais de MOE estimés, bureau de contrôle, CSPS (14% du montant des travaux)		26 200.72 €	31 440.86 €
Phase 2 : Bureau de contrôle, CSPS (2% du montant des travaux)		3 742.96 €	4 491.55 €
TOTAL		217 091.68 €	260 510.01 €

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert et auprès du Département de l'Aude dans le cadre des aides communes pour la phase 2 dont l'estimation des travaux s'élève à 217 091.68 € H.T. pour la rénovation de la salle « Jean Jaurès » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5. Grille tarifaire des locations des cellules du cabinet médical

Monsieur le Maire rappelle que la désertification médicale concerne, hélas, de nombreuses communes rurales et commencent à s'étendre sur les territoires urbains.

L'installation et l'accès des médecins aux cabinets évoluent profondément. Les modèles classiques ne répondent plus aux attentes des nouvelles générations de praticiens. Être attractif pour faciliter l'installation de professionnels de santé devient un enjeu stratégique local.

Un phénomène d'exode urbain se développe, avec un départ progressif des praticiens des grandes villes. Ce mouvement est motivé par la recherche de meilleures conditions de vie. Dans ce cadre, les communes ont une opportunité unique de se positionner.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal dans sa séance du 17 septembre 2025 avait fait le choix d'adhérer au service « Moncab » qui est une solution numérique pour faciliter l'installation des professionnels de santé partout en France.

Ce logiciel MonCab est une plateforme numérique qui permet grâce à un planning collaboratif de connecter les disponibilités des locaux. C'est une solution qui permet d'accéder à un cabinet selon les besoins des professionnels et des patients. C'est un réseau et un partenaire qui réunit une large communauté de 6000 professionnels de santé.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre en service ce dispositif par la publication des offres de locations des cellules de notre cabinet médical dont les tarifs seront consultables sur la plateforme cabinetmoncab.fr

Monsieur le Maire, après présentation des cellules du cabinet médical, propose à son assemblée la grille tarifaire, comme suit :

- Désignation des cellules :

Bureau A	20 m ²	
Bureau B		occupé par les kinésithérapeutes
Bureau C	25 m ²	dédié à un médecin
Bureau D	19 m ²	
Bureau E		occupé par les infirmières

- tarification :

- | | |
|--|-----------------|
| ➤ Pour une occupation mensuelle du lundi au samedi | 250.00 € / mois |
| ➤ Pour une occupation d'une journée par semaine | 50.00 € / mois |
| ➤ Pour une occupation de deux journées par semaine | 100.00 € / mois |
| ➤ Pour une occupation de trois journées par semaine | 150.00 € / mois |
| ➤ Pour une occupation de quatre journées par semaine | 200.00 € / mois |
| ➤ Pour une occupation de cinq journées par semaine | 250.00 € / mois |
| ➤ Pour une occupation de 10 heures par mois | 20.00 € / mois |

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la grille tarifaire comme indiqué ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6. Questions diverses

Aucune question diverse donnant lieu à une délibération.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 49.

Signatures :

Le Maire, Christian MAGRO

La secrétaire de séance, Marie BASSEVILLE